

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) ET ABROGATION INCIDENTE DES CARTES COMMUNALES DE BOULAY-LES-BARRES, BRICY, BUCY-SAINT-LIPHARD, COINCES, HUETRE ET SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE

Par arrêté en date du 11/09/2020, le Président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (CCBL) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) arrêté le 23 janvier 2020 en conseil communautaire et sur l'abrogation incidente des cartes communales de Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard, Coinces, Huêtre et Saint-Péravy-la-Colombe, sur la période du :

**Lundi 5 octobre 2020, 9h00, au vendredi 6 novembre 2020, 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs**

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, 1 rue Trianon à Patay (45310).

La commission d'enquête a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans. Elle est composée de Monsieur Daniel MELCZER, en qualité de Président, de Monsieur Pierre BILLOTEY et de Monsieur Jean-Pierre HOUDRE, en qualité de membres titulaires.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors de permanences pour recevoir les propositions et observations écrites et orales de celui-ci aux jours et horaires décrits dans le tableau ci-dessous, tout en respectant les mesures sanitaires imposées dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Le public pourra se rendre à la permanence de son choix.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête au format papier et inscrire ses observations dans le registre joint au dossier aux jours et heures d'ouverture des mairies des communes de Patay/siège de la CCBL, Artenay, Chevilly, Gidy et Saint-Péravy-la-Colombe pendant toute la durée de l'enquête publique (tableau ci-dessous). Le dossier d'enquête sera aussi consultable sur un poste informatique au siège de la CCBL.

LIEUX	HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS DES LIEUX D'ENQUETE	PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
Siège de la CCBL – Mairie de Patay 1 rue Trianon 45310 Patay	- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h - Mercredi : 8h30-12h - 1er et 3ème samedi du mois : 9h-12h	- Lundi 5 octobre 2020 de 9h à 12h - Samedi 17 octobre 2020 de 9h à 12h - Vendredi 6 novembre 2020 de 14h à 17h
Mairie d'Artenay 20 place de l'Hôtel de ville 45140 Artenay	- Lundi : 13h-18h - Mardi et jeudi : 9h-12h et 15h-19h - Mercredi : 9h-12h et 13h30-18h - Vendredi : 9h-12h et 13h30-17h	- Lundi 5 octobre 2020 de 14h à 17h - Vendredi 16 octobre 2020 de 14h à 17h - Vendredi 6 novembre 2020 de 14h à 17h
Mairie de Chevilly 26 rue de Paris 45520 Chevilly	- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h - Mardi : 8h30-12h	- Mercredi 14 octobre 2020 de 16h à 19h - Vendredi 6 novembre 2020 de 14h à 17h
Mairie de Gidy Place Lucien Bourgon 45520 Gidy	- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h30-17h15 - Mardi : 8h-12h	- Lundi 5 octobre 2020 de 9h à 12h - Vendredi 16 octobre 2020 de 14h à 17h
Mairie de Saint-Péravy-la-Colombe Place de la mairie 45310 Saint-Péravy-la-Colombe	- Mardi : 14h-18h - Mercredi : 14h-17h - Jeudi : 9h-12h - Samedi : 9h-12h	- Samedi 10 octobre 2020 de 9h à 12h - Mardi 3 novembre 2020 de 14h30 à 17h30

Des permanences téléphoniques sont aussi organisées sur rendez-vous au moins 48h à l'avance en prenant contact avec le secrétariat de la CCBL au 02.38.78.94.16 :

- Samedi 10 octobre 2020 : 9h-12h
- Lundi 12 octobre 2020 : 14h-17h
- Jeudi 15 octobre 2020 : 14h-17h

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête publique au format numérique et le télécharger sur le site internet de la CCBL : <https://www.cc-beauceloiretaine.fr/enquete-publique/> (accessible aussi depuis les rubriques Urbanisme – PLUi-H – Enquête publique).

En cette période de crise sanitaire, nous recommandons vivement au public de privilégier la consultation du dossier d'enquête sur le site internet en version numérique plutôt que la consultation au format papier dans les 5 mairies évoquées précédemment.

Le public pourra rendre ses observations et propositions, outre les permanences physiques et téléphoniques de la commission d'enquête :

- Sur le registre dédié à l'enquête publique sur le site internet de la CCBL <https://www.cc-beauceloiretaine.fr/deposez-votre-contribution/> (rubriques Urbanisme – PLUi-H – Enquête publique – Déposez votre contribution)
- Par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@cc-beauceloiretaine.fr](mailto:urbanisme@cc-beauceloiretaine.fr)
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique : Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine – Service urbanisme 1 rue Trianon 45310 PATAY

Monsieur le Président de la CCBL est responsable de l'enquête publique unique relative au projet de PLUi-H arrêté et à l'abrogation des cartes communales de Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard, Coinces, Huêtre et Saint-Péravy-la-Colombe. Tout renseignement peut être obtenu auprès du service Urbanisme de la CCBL, au 1 rue Trianon à Patay, par téléphone au 02.38.78.94.16 ou par mail à [urbanisme@cc-beauceloiretaine.fr](mailto:urbanisme@cc-beauceloiretaine.fr).